



Monsieur Frédéric De Azevedo
Président de la Communauté de Communes de
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
7 rue du Colombier
38160 Saint-Marcellin

Saint-Marcellin, le 4 avril 2023

Dossier suivi par : Yann MOREAU
Service aménagement
Tel : 04 76 36 38 38
Réf : 8 YM/EP

Monsieur le Président,

Votre sollicitation du 28 février dernier, relatif à la modification N°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vinay, a retenu toute mon attention.

Conformément à l'article L.153.40 du code de l'urbanisme, je vous informe qu'après examen du projet, le Département de l'Isère a une observation à formuler concernant ses compétences.

Dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU des Levées :

- Les mouvements d'entrée, sortie de la zone avec la RD 22C sont à effectuer au carrefour existant aménagé avec la rue de l'industrie.
- Le carrefour au droit de la voie ferrée n'étant pas aménagé et n'ayant pas la visibilité suffisante, ne permet pas les girations des PL pour sortir sur la RD 22C.

Toutes modification de cet accès sur la route départementale ou tout aménagement sur la RD 22C sera à la charge de l'aménageur de la zone des Levées.

Le service aménagement reste à votre disposition et à celle de la commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération.

Le Chef de service Aménagement

Yann MOREAU